

JURY D'APPEL

APPEL N° 2004/03

Règle impliquée : 11 - 14 - 17.2

EPREUVE	: Le Muguet 2004
DATES	: 2 mai 2004
CLUB ORGANISATEUR	: SAL Yachting
CLASSE	: Habitables
PRESIDENT DU JURY	: Maryvonne DEJEAMMES

Par lettre du 9 mai 2004, reçue le 14 Mai, Monsieur Jean Dubois représentant le bateau FRA 17773, fait appel de la décision rendue le 2 mai 2004 le disqualifiant pour la course n°5 pour avoir enfreint la règle 17.2.

L'appel, conforme à l'annexe F2 des RCV 2001-2004, a été instruit par le Jury d'Appel.

FAITS ETABLIS

Le 17773 a abattu pour éviter des voiliers au vent sur la ligne de départ. Le 14361 arrivait en route normale sous le vent pour prendre le départ et n'a pas pu éviter la collision malgré une manœuvre d'abattée.

CONTENU DE L'APPEL

L'appelant considère avec schémas à l'appui qu'il n'a pas enfreint la règle 17.2 mais que par contre 14361 n'a pas respecté la règle 14.

ANALYSE DU CAS

L'incident se situe dans la dernière minute avant le départ, il n'y a donc pas de route normale et la règle 17.2 n'a pas lieu de s'appliquer (Définition).

17773, à environ deux longueurs au vent de 14361, prétend qu'il a été obligé d'abattre franchement pour éviter un contact avec des bateaux non identifiés situés à son vent. 17773 n'a pas porté réclamation et ne peut donc être exonéré du fait qu'en tant que bateau au vent de 14361 il ne se maintient pas à l'écart du bateau sous son vent prioritaire (Règle 11). 14361 hèle 17773 à plusieurs reprises puis essaye sans succès d'abattre pour éviter le contact. 14361 entre en collision avec 17773 au niveau des haubans bâbord.

Les faits établis par le comité de réclamation montrent qu'il y a eu tentatives de 14361 pour éviter la collision et que ces tentatives peuvent être considérées comme une action raisonnablement suffisante en accord avec les termes de la règle 14. 14361 n'a donc pas enfreint la règle 14.

DECISION

L'appel est fondé.

Le 17773 est disqualifié pour infraction à la règle 11 et non pour la règle 17.2.

Fait à Paris le 18 septembre 2004

Le Président du Jury d'appel
Jacques Simon

ASSESEURS : B. Bonneau, J.C. Bornes, P. Gerodias, Y. Léglise, A. Meyran